



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Statut

Question écrite n° 335

## Texte de la question

M. François Grosdidier demande à M. le ministre délégué à la santé la réponse que le Gouvernement compte donner aux revendications des infirmières, en ce qui concerne leur demande d'un statut moins précaire, de moyens en personnel plus importants, de meilleurs salaires, de conditions de recrutement plus rigoureuses et d'une formation accrue.

## Texte de la réponse

M. le ministre délégué à la santé est particulièrement attentif aux préoccupations des personnels infirmiers. Malgré la situation financière difficile des comptes de l'assurance maladie, il s'est engagé à poursuivre l'effort de reconnaissance sociale au profit des infirmiers et infirmières hospitalières. C'est ainsi que la mise en œuvre des protocoles Durieux et Durafour sera poursuivie et que dans ce cadre la réforme statutaire des infirmiers et infirmières, d'un coût global de trois milliards pour le seul secteur public, sera achevée à l'échéance prévue du 1er août 1994. Par ailleurs, le nombre de postes vacants sur l'ensemble du territoire a diminué de façon significative (environ 3,8 p. 100), ce résultat étant imputable notamment à cette politique de revalorisation. Enfin, la formation des infirmiers et des infirmières a fait l'objet d'une réforme importante en 1992 dont il est prématuré d'effectuer l'évaluation, néanmoins il en est assuré un suivi très vigilant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Grosdidier François](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 335

**Rubrique :** Infirmiers et infirmières

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 1993, page 1260

**Réponse publiée le :** 2 août 1993, page 2362